

Audition de M. Marcel CAUSSE

Ambassadeur au Burundi (6 février 1990-17 février 1993)

(séance du 8 juillet 1998)

Présidence de M. Paul Quilès, Président

Le Président Paul Quilès a accueilli M. Marcel Causse, Ambassadeur de France au Burundi de 1990 à février 1993. Il a souhaité que M. Marcel Causse expose à la mission d'information comment il avait vécu, du Burundi, l'évolution de la situation au Rwanda durant la période où il était en poste et quelles répercussions les événements qui survenaient au Rwanda ou au Burundi pouvaient avoir chaque fois sur l'autre des deux pays.

M. Marcel Causse a d'abord exposé que lorsqu'il avait pris ses fonctions au Burundi, le 6 février 1990, le Major Pierre Buyoya présidait aux destinées du pays depuis deux ans et demi. Il a ajouté que le traumatisme subi par les populations à la suite des massacres ethniques d'août 1988 était encore très vivace et précisé qu'au Burundi comme au Rwanda voisin, toute la vie politique était conditionnée par la lutte que se livrent depuis des décennies les deux composantes de la population, les Hutus et les Tutsis.

Il a indiqué que la répartition entre les deux ethnies était la même dans chacun des deux pays, les Hutus représentant près de 80% de la population et les Tutsis un peu moins de 20%, et que, au Burundi comme au Rwanda, ces ethnies ne se distinguaient l'une de l'autre ni par le territoire, ni par la langue, ni par la religion, ni par des coutumes particulières. Il a fait observer cependant qu'au Burundi, contrairement au Rwanda, il y avait longtemps que toute référence à une origine ethnique avait disparu des cartes d'identité et autres documents administratifs et que, à l'époque, c'était l'ethnie minoritaire tutsie qui y était au pouvoir et qui y constituait et dirigeait l'armée. C'étaient donc les Hutus qui, dans les périodes de tension, étaient victimes de la soldatesque tutsie.

Il a exposé que les excès commis lors des massacres de 1988, quelques mois après la prise du pouvoir par le Major Buyoya, avaient décidé celui-ci à tenter de changer le cours des choses, et ce, d'abord en prônant l'unité nationale. Dès le 4 octobre 1988, il mettait en place une commission consultative sur l'unité nationale. La charte de cette commission qui affirme, entre autres choses, la suprématie des droits de l'homme au Burundi, fut adoptée par plus de 89 % des suffrages exprimés, lors d'un référendum

populaire, le 5 février 1991. M. Marcel Causse a estimé que cette charte et la campagne d'explication qui l'a entourée, si elle n'avait pas empêché le renouvellement d'incidents interethniques graves, comme en novembre 1991 ou en avril 1992, avait cependant largement contribué à une évolution favorable des esprits.

Il a précisé que, bien qu'il ait été porté au pouvoir par l'armée, le Major Buyoya avait eu pour deuxième objectif d'éliminer progressivement tous ses représentants des instances politiques. Ce processus avait été achevé avec l'acceptation, le 9 mars 1992, d'une nouvelle constitution, interdisant toute activité politique aux militaires. M. Marcel Causse a indiqué que, parallèlement, une action était menée contre l'omnipotence des Tutsis au sein de l'armée. Tous les ans pendant cette période, on a pu constater une augmentation du nombre des élèves officiers d'ethnie hutue, ceux-ci constituant un tiers de la promotion en 1993.

Il a ajouté que la même politique d'ouverture fut menée en ce qui concerne l'accès aux fonctions gouvernementales. D'octobre 1988 jusqu'au changement de régime en 1993, tous les gouvernements furent dirigés par un Hutu, M. Adrien Sibomana. De plus, alors que dans un premier temps, la participation des deux ethnies était égalitaire, dès le 2 avril 1992 les Hutus devinrent majoritaires avec quatorze ministres contre dix Tutsis.

M. Marcel Causse a exposé que si les Occidentaux considéraient que cette évolution devait rapidement aboutir à une démocratisation totale assortie du multipartisme, le Major Buyoya, homme éclairé s'il en était, semblait néanmoins souhaiter que le processus soit plus évolutif. Cependant, sur la pression de la France, notamment après le discours de La Baule, il avait fini par se résoudre à accélérer la démocratisation. En mai 1990, il annonçait dans son programme de réformes la préparation d'une constitution. Celle-ci fut approuvée par référendum le 9 mars 1992, par 90,23 % des électeurs inscrits, et proclamée le 13 mars. La première conséquence fut l'instauration du multipartisme. L'UPRONA perdit son statut de parti unique. Sept autres formations apparurent dont la principale, le FRODEBU, devint rapidement le parti des Hutus, et le principal adversaire de l'UPRONA. Des élections à tous les échelons eurent lieu ensuite et virent la victoire des Hutus. M. Marcel Causse a fait remarquer que si l'on avait pu constater, à cette occasion que, pour les Burundais, l'intérêt de l'ethnie passait avant celui de la Nation, le Major Buyoya avait cependant obtenu 34 % des voix aux élections présidentielles, ce qui signifie qu'un nombre de Hutus représentant environ 14 % du corps électoral avait, malgré tout, voté pour lui.

M. Marcel Causse a alors analysé les relations entre le Burundi et le Rwanda. Il a considéré que c'est certainement avec le Rwanda que le Burundi a entretenu les pires relations de voisinage alors que ces deux pays présentent les mêmes caractéristiques de dimension et de composition ethnique.

Il a estimé que l'origine de ces tensions tenait sans doute au fait que le pouvoir dans chacun des deux pays était alors dans les mains d'une ethnie différente, chacune ayant contraint à l'exil dans l'autre pays des milliers de réfugiés.

Il a ajouté que, si les Rwandais tutsis réfugiés au Burundi n'avaient pas beaucoup interféré dans les relations bilatérales, il n'en était pas de même des Burundais hutus réfugiés au Rwanda. Ceux-ci, parqués nombreux dans des camps du HCR proches de la frontière, ont servi de base de recrutement au PALIPEHUTU, parti d'opposition au régime burundais, prônant la violence et donc interdit au Burundi, mais soutenu par le Gouvernement du Président Habyarimana, et installé au Rwanda.

Il a précisé que, pour sa part, le Président Habyarimana, lors de l'attaque du FPR, en octobre 1990, avait accusé le Burundi d'apporter une aide importante aux rebelles tutsis venus d'Ouganda, et avait même réussi à en convaincre le Gouvernement français. Il a ajouté qu'il avait lui-même dû, dans les jours qui avaient suivi cette attaque, effectuer, en tant qu'Ambassadeur de France au Burundi, deux démarches successives auprès du Major Buyoya pour le mettre en garde contre une telle assistance, mais que le Président du Burundi avait toujours proclamé sa neutralité dans ce conflit. Il s'est déclaré persuadé de la sincérité de celui-ci, faisant remarquer que malgré les sentiments favorables de l'élite tutsie burundaise à l'égard du FPR, et son rejet profond de la personnalité du Président Habyarimana, le Major Buyoya avait toujours fait preuve de la plus grande prudence dans ses relations avec le régime alors en place à Kigali.

Il a enfin expliqué que la présence militaire française au Rwanda faisait l'unanimité contre elle au Burundi, même si ses interlocuteurs officiels ne l'avaient jamais ouvertement critiquée.

Le Président Paul Quilès a alors demandé à M. Marcel Causse s'il pouvait préciser les caractéristiques de la communauté des réfugiés tutsis rwandais au Burundi, forte de 300 000 personnes en 1990 selon ses informations, et notamment s'il s'agissait d'une communauté intégrée, quelles relations elle entretenait avec les Tutsis du Burundi, et si elle souhaitait rester dans ce pays ou revenir au Rwanda.

M. Marcel Causse a répondu que les réfugiés tutsis rwandais n'étaient pas, pour la plupart, parqués dans des camps de réfugiés comme c'était le cas des réfugiés hutus burundais au Rwanda mais qu'ils étaient assez intégrés dans la population -il y avait par exemple des mariages entre Burundais et réfugiés rwandais et même dans l'administration burundaise où beaucoup de fonctionnaires, voire de chefs de service, étaient des réfugiés rwandais. Il a ajouté que lui-même, à l'ambassade, avait parmi son personnel de nombreux réfugiés tutsis rwandais et que lorsque les Tutsis avaient repris le pouvoir au Rwanda, si certains étaient partis pour ce dernier pays, d'autres avaient préféré rester.

Il a précisé qu'il n'avait jamais entendu parler d'interférences importantes dans la vie publique burundaise de ces Rwandais.

A une question complémentaire du **Président Paul Quilès**, **M. Marcel Causse** a répondu que durant les trois années qu'il avait passées au Burundi, il n'avait jamais remarqué d'influence spécifique de ces réfugiés, et ajouté qu'on ne pouvait pas les distinguer du reste de la population dans la mesure où ils étaient en tout point semblables aux Burundais.

A une nouvelle question du **Président Paul Quilès** sur l'opinion du Gouvernement burundais sur l'influence de la France auprès du Président rwandais, **M. Marcel Causse** a répondu que les Burundais devaient supposer que cette influence était importante et pacificatrice puisque, à plusieurs reprises, le Président Buyoya lui avait demandé de transmettre des messages au Gouvernement français afin qu'il intercède auprès du Chef de l'Etat rwandais pour qu'il contienne la violence de la radio rwandaise, qui jetait de l'huile sur le feu tous les jours, et du PALIPEHUTU.

Il a ajouté que ce jugement avait changé lorsque l'armée française était intervenue au Rwanda. Il a précisé que si ses interlocuteurs officiels n'avaient jamais critiqué la présence de l'armée française, le bruit courait au Burundi que les militaires français intervenaient directement auprès de l'armée rwandaise dans les combats contre le FPR. En privé ses interlocuteurs plus familiers, des proches du Gouvernement, tutsis ou hutus, avec qui il entretenait des relations amicales, condamnaient assez fermement l'intervention de l'armée française.

Revenant sur les mauvaises relations qui existaient entre le Burundi et le Rwanda et auxquelles il supposait que devaient correspondre de mauvaises relations entre le Président Buyoya et le Président Habyarimana, **M. Bernard Cazeneuve** a demandé à M. Marcel Causse s'il expliquait cette situation plutôt par des raisons ethniques, le Président Buyoya, Tutsi, voyant avec beaucoup de méfiance et de ressentiment la politique de ségrégation

ethnique du Président Habyarimana, ou plutôt pour des motifs politiques le Président Buyoya s'étant engagé dans une politique de démocratisation que le Président Habyarimana n'avait, au contraire, mise en oeuvre qu'avec retard.

M. Marcel Causse a répondu qu'on ne pouvait pas nier l'influence ethnique dans ce qui était sans doute plus que de l'incompréhension entre les deux Présidents.

Il a ajouté que l'animosité contre le Président Habyarimana était répandue dans l'ensemble de la population burundaise. Il a précisé que la politique de ce dernier était généralement mal perçue au Burundi, en particulier par les Hutus proches du Gouvernement. Avant même l'attaque du FPR, elle était ressentie comme une politique de clan plus que d'ethnie, la façon dont le Président Habyarimana favorisait, à l'intérieur de l'ethnie hutue, son clan familial étant fortement critiquée.

M. Bernard Cazeneuve lui demandant si l'exercice de la politique était différent au Burundi, **M. Marcel Causse** a répondu que, pour lui, le Président Buyoya était l'homme providentiel de ce pays, un homme ayant le sens de l'Etat et qui essayait de donner à son peuple le sens de la Nation et de l'éloigner petit à petit des rivalités ethniques. Il a estimé que, s'il était resté au pouvoir, on n'aurait pas connu les massacres qui ont été perpétrés après son départ.

Il a ajouté qu'il n'avait jamais entendu parler à son sujet, après qu'il eut quitté le pouvoir ou depuis qu'il l'a repris, d'accumulation de fortune personnelle ou de prévarications et a conclu qu'à son avis il s'agissait d'un homme de grandes qualités morales.

M. Pierre Brana a alors évoqué la rencontre qui avait été organisée entre le Président Buyoya et la direction du PALIPEHUTU à Paris, en octobre 1991, en marge du sommet de la francophonie et qui avait été ajournée du fait qu'avait éclaté au Burundi une série d'attaques contre des installations militaires et contre des civils tutsis. Il a demandé à ce propos à M. Marcel Causse comment il expliquait que le PALIPEHUTU ait pu en même temps accepter de rencontrer le Major Buyoya et soutenir des attaques sur le terrain destinées à torpiller la rencontre qu'il avait acceptée, et si cette offensive était due à un double jeu de sa part ou à l'action d'une frange extrémiste hutue.

M. Marcel Causse a répondu qu'il se souvenait bien que la visite officielle à Paris du Président Buyoya qu'il accompagnait, avait été écourtée et que la délégation burundaise avait repris l'avion en catastrophe deux ou

trois jours avant la date prévue, mais qu'il lui semblait qu'on avait accusé à l'époque non pas le PALIPEHUTU, mais plutôt des Tutsis extrémistes.

M. Pierre Brana lui a répondu que nombre de chercheurs, notamment M. Filip Reyntjens et M. Jean-Pierre Chrétien, estimaient au contraire que cette série d'attaques était l'oeuvre du PALIPEHUTU.

Il lui a ensuite demandé s'il pensait que le Président Habyarimana avait une influence sur les Hutus du Burundi.

M. Marcel Causse a répondu qu'il pouvait au moins l'exercer grâce à la Radio des Mille Collines, qui était bien captée et très écoutée au Burundi. Il a indiqué à ce propos que le Président Buyoya avait fait demander au Président François Mitterrand d'intervenir auprès du Président Habyarimana pour faire cesser les attaques virulentes de cette radio, qui était également très écoutée par les Hutus burundais réfugiés au Rwanda.

En réponse à une question du **Président Paul Quilès**, il a ajouté que pendant qu'il était en poste, il n'avait pas entendu parler d'une radio extrémiste hutue au Burundi.

M. Pierre Brana a alors demandé à M. Marcel Causse s'il pensait que le Major Buyoya avait la volonté de développer progressivement la démocratie malgré le clivage ethnique et, eu égard notamment au nombre de Hutus qui avaient voté pour lui lors de l'élection présidentielle, s'il y avait une chance que le Burundi parvienne dans un délai raisonnable à dépasser ce clivage.

M. Marcel Causse a répondu qu'il ne fallait pas précipiter les choses, d'autant que la nouvelle période de massacres que le Burundi venait de traverser avait provoqué l'inversion de l'ensemble du processus qu'avait petit à petit mis en place le Président Buyoya, jusqu'à revenir peut-être même en deçà de son point de départ.

Le Président Paul Quilès, remarquant que le Président Buyoya était revenu au pouvoir grâce à un coup d'Etat et non pas à des élections, **M. Marcel Causse** a précisé que, comme la première fois, ce n'était pas le Major Buyoya qui avait agi mais l'armée qui, après avoir repris le pouvoir, le lui avait confié. Il a ajouté, à l'appui de cette analyse, qu'il y avait certainement dans l'armée burundaise des officiers supérieurs pleins d'ambition et que, si ceux-ci n'avaient pas estimé que le Major Buyoya était l'homme de la situation, ils auraient sûrement pris eux-mêmes le pouvoir plutôt que de le lui confier.

Après que **le Président Paul Quilès** et **M. Bernard Cazeneuve** se furent montrés dubitatifs devant cette interprétation, **M. Pierre Brana** a demandé quelle était la proportion de Hutus dans l'armée burundaise.

M. Marcel Causse a répondu que, tous les ans, il y avait des concours d'entrée à l'école d'officiers et que la promotion 1993 était composée pour un tiers de jeunes officiers hutus, ce qui constituait un grand progrès. Il a ajouté que, le concours ne comportant aucun quota, rien ne s'opposait en principe à ce que toute la promotion soit hutue. Cependant, les jeunes Tutsis étant élevés dans des familles aisées où la culture est d'un accès plus facile, leurs chances de succès étaient plus grandes, la différence de situation entre les deux ethnies s'apparentant à celle que l'on peut observer entre les classes sociales en France ou en Europe.

Répondant ensuite à une question de **M. Pierre Brana** sur les conditions d'un dépassement des clivages ethniques au Burundi, **M. Marcel Causse** a considéré que, pour peu qu'on laisse au Président Buyoya le temps nécessaire, ce qui supposait aussi qu'il ne connaisse pas le sort de ses prédécesseurs, une évolution positive était tout à fait envisageable et cela en une seule génération.

Evoquant alors une affaire survenue en avril 1989, avant la nomination de M. Marcel Causse comme Ambassadeur au Burundi -l'expulsion du Burundi de ressortissants libyens au motif qu'ils étaient les hommes de l'ancien Président Bagaza, **M. Pierre Brana** lui a demandé si ce problème de présence libyenne avait connu des suites.

M. Marcel Causse a répondu qu'il n'en avait eu aucune et que d'ailleurs l'importance qu'avait pris alors la présence de la Libye au Burundi s'expliquait mal.

Soulignant que le Rwanda et le Burundi connaissaient les mêmes conditions géographiques, économiques et démographiques -même répartition ethnique, même absence d'industrie ou de richesses minières susceptibles d'absorber le surplus de population-, **M. Bernard Cazeneuve** s'est demandé comment une situation analogue avait pu aboutir à une telle tension et à de tels massacres au Rwanda, tandis qu'au Burundi, malgré les difficultés, les affrontements n'avaient pas pris cette ampleur.

M. Marcel Causse a répondu que cette différence était peut-être due aux personnalités des deux chefs d'Etat, l'un ayant su gouverner avec prudence et beaucoup de lucidité tandis qu'en favorisant peut-être excessivement son clan, l'autre avait encouru l'hostilité non seulement des Tutsis, mais aussi d'une grande partie des Hutus.

Il a ajouté qu'au Burundi les difficultés étaient purement internes, l'assassinat du Président Ndadaye ayant été le fait de Tutsis burundais tandis qu'au Rwanda l'armée du FPR, composée de Tutsis vivant en Ouganda depuis une, voire deux générations, et maîtrisant désormais, outre le kinyarwanda, l'anglais et non plus le français, pouvait presque apparaître comme une force étrangère.

Il a néanmoins précisé que le Burundi, où les massacres de 1993 avaient fait entre 50 000 et 100 000 morts, qui s'ajoutaient aux 100 000 ou 200 000 morts des massacres de 1972, apparaissait comme un pays meurtri et que la sérénité politique y serait longue à rétablir.

Le Président Paul Quilès a alors demandé si la Communauté économique des pays des Grands Lacs, dont le Burundi assurait la présidence en 1990, avait pu constituer un cadre approprié pour régler les problèmes politiques et économiques des réfugiés Tutsis qui se posaient dans toute la région.

M. Marcel Causse a répondu que la Communauté économique des pays des Grands Lacs ne constituait certainement pas une structure appropriée pour régler ce type de difficultés, la preuve étant qu'elle n'avait eu aucune efficacité en ce domaine.

Il a ajouté en revanche qu'elle avait certainement favorisé les échanges, les contacts, le dialogue, non seulement entre les chefs d'Etat mais aussi entre leurs ministres.

Le Président Paul Quilès lui demandant s'il avait souvenir de ce qui s'était passé lors de la réunion tenue en février 1993, à Bujumbura, entre l'opposition au Président Habyarimana et le FPR, sous la présidence de MM. Twagiramungu et Kanyarengwe, **M. Marcel Causse** a répondu que, s'il y avait des réfugiés éminemment politiques au Burundi, l'un d'entre eux ayant même été reçu par le Directeur des Affaires africaines et malgaches, M. Michel Lévêque, lors de la visite au Burundi du Ministre Jacques Pelletier, il n'y avait pas pour autant de relations entre le FPR rwandais et les autorités burundaises.

Il a ajouté qu'en revanche, dès la constitution d'un gouvernement rwandais plus ouvert, comportant des Hutus de l'opposition, les relations entre le Burundi et le Rwanda s'étaient améliorées: il y avait eu des contacts entre les ministres, ce qui n'avait pas eu lieu parfois depuis des mois, voire des années, et même entre les autorités administratives de chaque côté de la frontière.

Il a précisé, à la demande de **M. Pierre Brana**, que la frontière entre les deux pays était très perméable, n'étant faite que de collines et comportant de nombreuses zones boisées.